



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 novembre 2021 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BOUCHET Roland, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONToux Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin.

Procuration(s) : M. CHAMPIGNY Alain donne pouvoir à Mme JUCHAULT Alexandra, M. BELLIN Jérôme donne pouvoir à M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie donne pouvoir à M. LACOMBE François-Xavier.

Absent(s) : M. BELLIN Jérôme, M. CHAMPIGNY Alain, Mme SICARD Mélanie.

Secrétaire de séance : Mme GENAIVRE Isabelle

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 11 octobre 2021.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2021-047 du 12.10.21 : acceptation de l'offre de la SARL SOUILLE de 725,00 € H.T. soit 870,00 € T.T.C., pour la fourniture et pose d'un volet roulant sur la porte de cuisine du restaurant du commerce.
- N° 2021-048 du 14.10.21 : acceptation de l'avenant du 31 août 2021 d'ECOBAT d'un montant de 9 259,49 € H.T. soit 11 111,39 € T.T.C., pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement et mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin.
- N° 2021-049 du 03.11.21 : acceptation de l'offre de la Société LUMELEC d'un montant de 933,01 € H.T. soit 1 119,61 € T.T.C., pour la fourniture et la pose d'un hygiaphone à la nouvelle cantine.

2021-055 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BASSIN D'INITIATION A LA NATATION ENTRE LA COMMUNE DE VIVONNE ET LES COMMUNES UTILISATRICES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition du bassin d'initiation à la natation entre la commune de Vivonne et les communes utilisatrices, pour l'année scolaire 2021-2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2021-056 VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH N° 230

Considérant que la parcelle appartient au domaine privé communal,
Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé 48 bis rue de la Touche établie par le service des Domaines par courrier en date du 22 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- décide l'aliénation du lot n° 46-2 du lotissement de La Touche, cadastré section AH n° 230 d'une surface de 1 099 m² au prix de 42 210,00 € T.T.C.;
- autorise Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au C.G.C.T. et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

2021-057 CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE D'ASLONNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune d'ASLONNES pour l'année 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2021-058 CHOIX DU PLAN DE COMPTE M57 PAR NATURE DEVELOPPE

Vu la délibération n° 2021-046 du 19 juillet 2021 portant option à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'appliquer le plan de compte M57 par nature développé à compter du 1^{er} janvier 2022.

2021-059 REVERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le reversement d'un fonds de concours de 19 160,49 € à la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour l'année 2021,
- dit que les crédits sont prévus à l'article 20423 du budget 2021.

2021-060 INSTAURATION D'UN COMPTE-ÉPARGNE TEMPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modalités d'application du Compte Epargne Temps ainsi proposées.

2021-061 APPROBATION DU PLAN DE FORMATION

Le comité technique a rendu un avis favorable sur le projet de Plan de Formation des agents de la commune d'Aslonnes pour trois ans à compter du 1^{er} décembre 2021, au cours de ses séances du 08 novembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver le Plan de Formation, pour l'année pour trois ans à compter du 1^{er} décembre 2021,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

2021-062 ADOPTION DU REGLEMENT DE FORMATION

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 08 novembre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'adopter le Règlement de Formation ainsi proposé,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- que les entretiens professionnels de 2021 des agents sont terminés. La commission du personnel se réunira mercredi 17 novembre au soir pour validation des résultats afin d'attribuer le C.I.A.
- que la livraison des tables abîmées destinées à la nouvelle cantine ont été reçues ce jour et installées.
- que l'espace de circulation sur le parking devant la salle polyvalente qui a été abîmé par les camions et bus, a été repris intégralement et gratuitement par l'entreprise ARLAUD IRRIBARREN TP qui a réalisé les travaux. Monsieur le Maire se charge de prévenir les éboueurs afin qu'il ne fasse plus de demi-tour sur le parking, et de faire un courrier en ce sens à la Communauté de Communes des Vallées du Clain gestionnaire du service.
- que l'éclairage du stade est en place et installé par les membres du Club de Football d'Aslonnes Monsieur François-Xavier LACOMBE fait part de la réflexion d'un membre du Club quant à la mauvaise

qualité de l'éclairage au centre du terrain, précise que les projecteurs manquent de puissance et qu'il serait nécessaire d'en changer au moins un par poteau. Monsieur Jean-Pierre MAYORAL que l'ancien éclairage reste en place. Monsieur le Maire indique qu'en effet l'ancien dispositif est resté afin d'éclairer l'autre moitié du terrain lorsqu'il y a beaucoup de jeunes joueurs.

- que le jeune en service civique est arrivé ce matin malgré les complications pour l'élaboration du contrat.
- que lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, il y a eu une belle participation d'environ 12 enfants, contrairement dans les autres communes.
- que l'inauguration des travaux de l'école aura lieu le vendredi 17 décembre à 18 h car la salle polyvalente est prise le 18, c'était la seule date disponible. Les invitations sont prêtes et vont pouvoir être transmises.
- que la cérémonie des vœux du maire est prévue le jeudi 20 janvier 2022 à 18 h 30. En effet, nous n'avons pu nous positionner sur le planning des communes de la Communauté de Communes en raison de la non réception du document requis.
- que la cérémonie des vœux au personnel communal aura lieu le jeudi 16 décembre à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal.
- qu'il a reçu ce matin un courrier en forme de pétition pour l'implantation d'un city stade, signé de beaucoup d'enfants. Monsieur François-Xavier LACOMBE indique que le coût est de 75 000 €. Monsieur le Maire précise que c'est un minimum, car il faut en plus un filet sur le côté. Monsieur Philippe GREGOIRE demande si l'on peut obtenir des subventions ? Monsieur François-Xavier LACOMBE demande si le courrier pétition est anonyme ou s'il y a des noms ? Monsieur le Maire précise qu'il ne comporte que des prénoms.
- qu'il a reçu en retour le courrier transmis en recommandé avec accusé réception de la personne qui n'entretient pas sa propriété aux Justices, et ne sait plus comment faire, mais va essayer d'aller le voir directement chez lui. Madame Isabelle GENAIVRE précise que sa boîte à lettres est pleine, qu'il ne la vide jamais.
- qu'il a reçu pour l'ensemble du conseil municipal, une invitation de l'Association de Gymnastique Volontaire d'Aslonnes qui fête ses 40 ans le 26 novembre à 19 h à la salle polyvalente. Réponse avant le 20 novembre 2021.

Monsieur Quentin ROY indique que les parents d'élèves ont reçu un message électronique ce soir signalant deux cas de COVID-19 au sein du personnel de l'école en classe de maternelle. C'est un peu important. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas important. Monsieur le Directeur de l'école dit que ce sont les adultes qui sont responsables de la transmission. Monsieur le Maire dit quant à lui qu'il est persuadé que ce sont les enfants qui transmettent le virus et qu'il faudrait tous les faire tester. Monsieur François-Xavier LACOMBE demande s'il est possible de faire tester les enfants ? Monsieur le Maire indique que l'Académie refuse, et précise que tout le reste du personnel a été testé et est négatif. L'ATSEM contaminée est en arrêt 17 jours car ses enfants sont cas contacts. Madame Alexandra JUCHAULT indique qu'elle est allée faire la surveillance dans la cour le temps que le personnel concerné aille réaliser un test de dépistage. Monsieur le Maire relate les propos de Monsieur le Directeur d'école réclamant du personnel de remplacement de suite à 8 h 30, et précise que ce dernier n'a même pas prévenu l'enseignant en poste la semaine concernée. Monsieur le Maire et Madame Alexandra JUCHAULT remercient les deux agents qui sont toujours disponibles et précise que le plus jeune a eu les félicitations de l'enseignante de maternelle. Monsieur Quentin ROY pense que Monsieur le Maire doit pouvoir imposer de tester les enfants de la classe. Monsieur Philippe GREGOIRE indique que l'on a un devoir de protection envers les agents. Monsieur François-Xavier LACOMBE fait part d'une différence de traitement entre la protection des agents de l'éducation nationale et celle des agents communaux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la secrétaire de mairie part en mutation prochainement, que de ce fait c'est son dernier conseil municipal ce soir, et la félicite de son excellent travail durant les années passées au sein de la commune d'Aslonnes.

Fait à ASLONNES, le 17 novembre 2021
Le Maire,
Roland BOUCHET

